



REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR (08.2022)

Ce règlement est destiné à fixer divers points pour le bon fonctionnement de l'école.

Discipline au sein de l'école

Chaque élève doit arriver au cours minimum 10 minutes avant le démarrage de celui-ci.

L'élève ne peut pas quitter le cours sans l'autorisation du professeur.

Le port de l'uniforme de l'école est obligatoire (pantalon, t-shirt et coquille pour les garçons).

Le port du protège-dents et/ou protège-tibias peut être demandé lors de chaque cours, dépendant du contenu de celui-ci.

L'élève devra veiller à s'équiper du matériel de protection nécessaire et obligatoire pour les combats (gants, casque, plastron).

Le matériel personnel utilisé (gants, autres protections, ...) est uniquement celui fourni par l'école.

Une bonne tenue, le respect des personnes, du matériel et des lieux sont de règle au sein de l'école.

Tout élève se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou des propos incorrects pourra être exclu temporairement ou définitivement.

Le calme et le respect prévalent dans les échanges entre parents, élèves et instructeurs.

Pour les cours enfants, les parents :

Sont responsables de leurs enfants jusqu'au début du cours et dès la fin de celui-ci.

Sont tenus de récupérer leur enfant dès la fin du cours

Ne peuvent pas assister au cours de leurs enfants.

Règles de sécurité et d'hygiène

L'élève doit avoir une bonne hygiène corporelle ainsi que les ongles coupés.

L'élève doit avoir un uniforme propre et repassé.

L'élève doit avoir des chaussures propres destinées uniquement à l'entraînement.

Pour les combats, l'élève doit avoir son matériel de protection nécessaire et obligatoire.

Les cheveux longs doivent être attachés avec une attache non-métallique.

Sont interdits durant les cours :

Tous les bijoux et couvre-chefs à l'exception du casque de protection.

Les bonbons, chewing-gums et toute autre nourriture.

Les téléphones portables devront être mis sur silence.

En cas d'accident, il sera fait appel à la personne de contact, et/ou au service d'urgence.

L'assurance couvre uniquement les accidents survenus durant les cours.

Toute blessure occasionnée durant un cours devra être signalée immédiatement au professeur.

L'école décline toute responsabilité en cas de problème survenu lors des trajets.

L'école décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration d'objets personnels.

Cotisations, affiliation (assurance)

La cotisation peut être payée trimestriellement ou annuellement.

L'affiliation (assurance incluse) est payable annuellement.

L'affiliation et la cotisation sont payables au plus tard à échéance.

Tout trimestre commencé est dû et toute cotisation/affiliation versée à l'école est définitivement acquise.

Les tarifs (affiliation/cotisation) peuvent être révisés annuellement.

Une absence maladie justifiée par un certificat médical reporte l'échéance de la cotisation du nombre de cours manqués.

Conditions de report des cours pour les cotisations trimestrielles :

Une période de vacances/absence signalée à l'avance reporte l'échéance de la cotisation du nombre de cours manqué(s) ; une seule période de vacances/absence sera acceptée par durée d'affiliation (12 mois). Le report sera effectué pour une période de maximum 1 mois.

Conditions d'inscription & participation au cours

Compléter la fiche d'inscription, **fournir un certificat médical** tel que défini dans la rubrique "santé", régler l'affiliation et la cotisation, fournir 2 photos d'identité et approuver le présent règlement.

Seul l'élève en ordre d'affiliation, de cotisation et en possession de l'uniforme et des protections minimums obligatoires (protège-dents, protège-tibias, coquille pour les garçons) pourra participer au cours.

Santé

Par son affiliation/inscription, l'élève atteste qu'il est en bonne santé, qu'il n'existe aucune raison médicale qui peut l'empêcher de faire du sport et qu'un effort physique ne peut nuire à sa santé. Nous encourageons l'élève à consulter un médecin afin de faire un examen de non-contre indication à la pratique d'un sport lors de son inscription et de manière régulière par la suite.

Pour les cours de KUNG FU et SANDA une attestation écrite d'absence de contre-indication à la pratique d'un sport complétée et signée par un docteur en médecine est obligatoire à l'inscription. L'attestation médicale aura une durée de validité maximale de 12 mois et devra être renouvelée à échéance.

Confidentialité et vie privée

Pour l'application des dispositions de la législation actuelle sur la protection des données à caractère personnel, **WA-WCAS 2** asbl s'engage à remplir son obligation de confidentialité des données personnelles. Vos informations personnelles ne seront en aucun cas vendues, cédées, échangées, ou transférées à des tiers sans autorisation préalable de votre part, à l'exception d'une requête des autorités judiciaires compétentes. Vous pouvez exercer les droits d'accès, de rectification, d'annulation et d'opposition établis par le règlement précité par demande écrite adressée à : WA-Wing Chun Academy Shan 2 asbl - Rue du Serment, 56 - 1070 Bruxelles Tel 0488 616 331 - Email : info@wa-kungfu.com.

Consentement : Par votre inscription/affiliation, vous consentez à notre politique de confidentialité.

Il est strictement interdit de photographier ou de filmer les cours sans autorisation préalable.

Ce règlement peut, sans avertissement préalable, être adapté en fonction des circonstances et de l'évolution de l'école.